



Paris, le 3 décembre 2025

Communiqué de presse

Tracfin et la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques renforcent leur coopération

Dans le cadre de ses missions de cellule de renseignement financier (CRF), Tracfin est amené à conduire des investigations en lien avec le financement de la vie publique.

À ce titre, le président de la **Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP)** peut transmettre à Tracfin toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et depuis la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, a l'obligation de déclarer à Tracfin les faits dont il soupçonne qu'ils sont en relation avec une infraction à la législation fiscale.

Ce dispositif est complété depuis le 1er octobre 2025 par la possibilité dont dispose désormais Tracfin de transmettre des informations à la CNCCFP en lien avec ses missions de contrôle des comptes de campagne et du respect des obligations comptables des partis politiques.

C'est dans ce cadre que le directeur de Tracfin, Antoine MAGNANT, et Christian CHARPY, président de la CNCCFP, ont signé le 3 décembre un protocole visant à resserrer la coopération entre les deux services. Il permettra à Tracfin et la CNCCFP de renforcer leurs échanges afin d'améliorer la détection des infractions liées au financement de la vie publique, à l'occasion notamment des prochaines élections municipales de mars 2026.

Tracfin et la CNCCFP contribuent au respect des règles applicables au financement des campagnes électorales et des partis politiques, condition essentielle pour préserver la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Contact presse

Service communication – CNCCFP

service-communication@cnccfp.fr

Suivez l'actualité de la CNCCFP

@cnccfp_officiel @CNCCFP



31 rue de la Fédération - CS 25140 - 75725 PARIS CEDEX 15



Tél. : 01 44 09 45 09



www.cnccfp.fr